

faire l'acquisition de la marchandise, mais encore à arroser le contrat de quelques flacons de vin du pays, doux à boire, mais capiteux ou diable. L'effet ne se fit attendre ; et quand l'heure de monter à cheval arriva, le père Trinquet se trouva dans l'impossibilité de remuer les jambes. Comment faire ? un dernier rayon d'intelligence lui rappela sa promesse de rentrer le soir. Il se décide immédiatement à prendre la diligence de Torre del Greco à Castellamare. Il confie son bucéphale à l'un de ses compagnons, et se traîne, comme il peut, au bureau du départ.

(A continuer.)

ANNONCE.

UN de nos agents de Montréal, M. Pierre Picard, a en mains un riche assortiment d'ornements d'église, de tableaux, de livres d'écoles, etc. Tous ces objets sont livrés à des prix excessivement réduits, et tous ceux qui se rendent à Montréal, devraient visiter son établissement de la rue St. Antoine, près de l'Evêché.

CONDITIONS.

La *Gazette des Familles Canadiennes* paraît tous les quinze jours. Le prix de l'abonnement, qui n'est que D'UN ÉCU, doit être payé invariablement au commencement de chaque année.

Toutes les correspondances concernant la rédaction et les abonnements, ainsi que les échanges, devront être adressés au rédacteur, à St. Jean Chrysostôme.

Nous autorisons tous ceux à qui nous adressons plusieurs exemplaires, à recevoir le prix des abonnements.

On pourra déposer à Québec, le prix des abonnements chez M. le secrétaire de l'archevêché.

A Montréal, le Révd. M. Picard, du séminaire de St. Sulpice, M. J. Godin, professeur à l'école Normale Jacques Cartier, et M. Pierre Picard marchand d'ornements d'église, sont chargés d'enregistrer les nouveaux abonnés et de recevoir le prix de leur abonnement.

A Rimouski, M. l'abbé J. Gagné, du séminaire de cette localité nous rendra les mêmes services.